RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Crous Aix-Marseille Avignon

Consultation hybride (présentiel - distanciel) du conseil d'administration
du 14 mars 2023

Délibération n° 5 du 14/03/2023

FORFAIT PUNAISES DE LIT

Exposé des motifs

La présence de punaises de lit sur le territoire national constitue un fléau qui n'épargne pas le Crous. Malgré les mesures mises en œuvre pour réduire les risques d'infestation, certaines cités ou résidences du Crous sont parfois encore touchées par ce fléau, quelle que soit la ville et quel que soit le type de logement.

Un protocole est ainsi mis en place afin d'éradiquer ces nuisibles (mise en quarantaine des locaux concernés et relogement provisoire des résidents concernés, traitement par des entreprises, remplacement de la literie…).

Le traitement des logements représente ainsi un coût pour le Crous d'Aix Marseille Avignon mais également pour les étudiants concernés en raison notamment du lavage impératif de leurs vêtements.

Afin éviter que les étudiants ne supportent ce coût, il apparait nécessaire de faire voter par le conseil d'administration un forfait d'aide aux étudiants concernés par une infestation de punaises de lits.

Délibération

Il est donc proposé au conseil d'administration d'adopter, pour les résidents concernés, le versement d'un forfait de 15 € dédié au lavage du linge.

L'aide prendra la forme d'une réfaction.

Vote

Ne prend pas part au vote : 0
Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 19

La rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation
Région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur

Fabienne BLAISE

Crous Aix-Marseille Avignon
31, avenue Jules Ferry
13621 AIX EN PROVENCE cedex 1
Tél : 04 42 16 13 13
crous-aix-marseille.fr